



CARAPATTES Grenade Bastide



Je désire inscrire mon enfant au CARAPATTES du Groupe Scolaire Bastide :

Nom :
Prénom :
Age de l'enfant : ans
Adresse :

Téléphone domicile du/des parent(s)	
Téléphone mobile du/des parent(s)	
Mail du/des parent(s)@.....

Ecole : Maternelle (Attention pour la maternelle seules les GS sont concernées) Primaire

Classe : Nom de l'enseignant de votre enfant :

Choix de la ligne CARAPATTES* (merci d'indiquer l'arrêt auquel votre enfant rejoindra le CARAPATTES):

Ligne Egalité : Départ parking Cimetière pour remonter la rue de l'Egalité → GS Bastide

Arrêts existants : Coin de l'Eglise rue Gambetta Rue V. Hugo

Si vous souhaitez un nouvel arrêt merci de l'indiquer ici

Ligne Victor Hugo : Départ Allées Sébastopol pour remonter la rue V. Hugo puis Egalité → GS Bastide

Arrêts existants : Rue Cazalès Halle

Si vous souhaitez un nouvel arrêt merci de l'indiquer ici

Choix du jour (merci d'indiquer quel(s) matin(s) votre enfant rejoindra le CARAPATTES):

Tous	Oui	Non
Lundi	Oui	Non
Mardi	Oui	Non
Mercredi	Oui	Non
Jeudi	Oui	Non
Vendredi	Oui	Non

Nous vous demandons également de signer la charte du CARAPATTES au verso de ce document et à vous engager à faire respecter les consignes données à votre enfant par les encadrants du CARAPATTES.

Fait à le

Signature du/des parent(s) :

***Voir les détails des lignes sur <http://coeurdegrenadelieudevie.overblog.com/carapatte>**

Attention : Cette inscription ne pourra être effective que lorsque suffisamment d'accompagnants s'engageront bénévolement pour la ligne et les jours donnés (vous serez prévenus des horaires et jours de lancement du CARAPATTES par téléphone/mail).

CHARTRE D'UTILISATION DU CARAPATTES GS BASTIDE GRENADE

Article 1

Le CARAPATTES fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. On ne peut pas attendre les retardataires (au départ et/ou aux arrêts).

Les arrêts et horaires vous seront communiqués lors de la validation de l'inscription au recto.

Article 2

Un CARAPATTES est basé sur une démarche solidaire et bénévole. Les parents, à tour de rôle et dans la mesure du possible, assurent rôle d'encadrant. Un référent est identifié parmi les encadrants pour transmettre les infos entre encadrants et parents.

Les encadrants sont membres à titre gratuit de l'association CGLV inscrite au Journal Officiel et assurée à la MAIF.

La liste des encadrants de chaque ligne vous sera communiquée lors de la validation de l'inscription au recto.

Article 3

Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur enfant en cas d'absence auprès du référent des encadrants de la ligne.

De même les parents seront prévenus dès que possible si un évènement empêche le CARAPATTES de fonctionner.

Les coordonnées du référent seront communiquées lors de la validation de l'inscription au recto.

Article 4

Les parents s'engagent à faire respecter par son enfant les consignes données par les encadrants du CARAPATTES et plus généralement le code de la route et les règles élémentaires suivantes de sécurité :

- Garder les yeux et les oreilles grands ouverts tout au long du parcours.
- Regarder à gauche et à droite avant de traverser.
- Traverser si possible sur le passage pour piétons et quand les voitures sont complètement arrêtées.

Article 5

Les parents attestent être assurés (responsabilité civile familiale) ainsi que leur enfant (assurance scolaire).

Fait à _____ le _____

Signature du/des parent(s) :